

4 informations pour bien commencer la journée : Linxo, création d'entreprises, investissement, Chiesi

Chaque jour, retrouvez dans notre article EnBref les informations startup à côté desquelles il ne faut pas passer. Aujourd'hui : Linxo, création d'entreprises, investissement et Chiesi.

Temps de lecture : minute

29 janvier 2020

Le Crédit Agricole prend 85% du capital de la fintech Linxo

Crédit Agricole a annoncé mardi avoir acquis 85% du capital de la fintech Linxo, spécialiste de l'agrégation bancaire et des services de paiement, pour un montant non-dévoilé. Créé en 2010, Linxo comptait déjà le groupe bancaire mutualiste parmi ses investisseurs de la première heure. Au terme de cette transaction, dont le montant n'a pas été révélé, Crédit Agricole détiendra 85% de la fintech, qui propose "des briques API (Application Program Interface)" ainsi que des applications mobiles en marque blanche, destinées tant aux startups qu'aux banques et assurances. Le restant du capital demeurera aux mains des dirigeants et fondateurs de l'entreprise, qui seront associés à son développement, est-il précisé dans le communiqué.

Maddyness avec AFP

Record de créations d'entreprises en France en 2019

Les créations d'entreprises dans l'économie marchande en France ont atteint un nouveau record en 2019, à 815.300 hors secteur agricole, soit 18% de plus qu'en 2018, rapporte mardi l'Insee. Cette hausse est une nouvelle fois portée par l'essor des créations de micro-entreprises, qui bondissent de 25%, tandis que celles d'entreprises individuelles classiques ont progressé de 16% sur un an et celles de sociétés de 9%. Au sein des nouvelles sociétés, près deux sur trois (63%) ont été créées sous la forme d'une société par actions simplifiée, avec au sein de cette catégorie, une prédominance des SAS à associé unique ou unipersonnelles, précise l'Institut national des statistiques.

Maddyness avec AFP

Les six fonds éligibles pour l'initiative de financement des entreprises technologiques sont dévoilés

L'État avait promis cinq puis finalement six milliards d'euros aux startups françaises. Le gouvernement a annoncé lundi les six premiers fonds d'investissement qui gèreront ces dotations pour les investir dans des entreprises technologiques françaises. Pour les entreprises cotées en Bourse sont éligibles les fonds CPR AM-Global Disruptive Technologies et Natixis IM Thematics - AI and Robotics. Du côté des non-cotées, il s'agit des groupes Eurazeo, InfraVia, Jeito Capital et Partech. Ces derniers ont été sélectionnés par le comité exécutif et selon le cahier des charges de l'initiative qui demandait notamment que la part des fonds candidats soit d'une taille minimum d'un milliard d'euros et que la structure soit rattachée à un gestionnaire français. Les candidats retenus seront

regroupés en deux comités pour les investissements cotés et non-cotés. Le comité d'investisseurs se réunira à intervalles réguliers afin de décider de l'éligibilité des projets portés à l'attention du gouvernement.

Le laboratoire pharmaceutique Chiesi lance son programme d'innovation WeStart

Le laboratoire pharmaceutique Chiesi lance son premier programme d'innovation dans le secteur de la santé, baptisé WeStart, en partenariat avec la multinationale américaine IBM. Le programme WeStart consistera en un accompagnement de startups sur six mois grâce à l'intervention d'experts du laboratoire et de coachs business et techniques d'IBM pour développer des innovations qui amélioreront l'éducation thérapeutique et l'observance des patients. Les cinq premières startups à intégrer le programme sont : Aqsitania - solution de ventilomètre connecté pour les patients atteints de maladies respiratoires chroniques - Calmedia - solution de suivi de patient ambulatoire grâce à l'intelligence artificielle - Kap Code - inhalateur connecté pour les patients souffrant d'asthme et de maladies respiratoires - Biosency - dispositif médical connecté de suivi de patient en insuffisance respiratoire - et Tessan - cabine de téléconsultation pour lutter contre les déserts médicaux.

Article écrit par Gaëlle Doublé